



Règlement

Article 1 – modalités

La ville d'Arles organise le « Arles Football Challenge » de football.

Ce challenge se veut être de loisir, amical, avec pour objectif une rencontre des arlésiens.

Il est donc ouvert à tous, licenciés (limités à 2 par équipe), non licenciés, filles, garçons, à partir de 16 ans sans limite d'âge. Chaque joueur doit disposer d'une assurance personnelle en responsabilité civile.

Les équipes limitées au nombre de 20 peuvent être constituées d'amis, représenter une entreprise, un commerce, un établissement, un quartier, un village ou tout autre motif de rapprochement. Elles doivent être animées d'une volonté de convivialité, de rencontre. De ce fait, le fair-play sera récompensé.

Elles sont composées de 7 joueurs (6 de champs + 1 gardien) et 3 remplaçants maximum. Seuls les joueurs inscrits sur la fiche d'inscription pourront prendre part à ce tournoi. Ils devront tous porter le même maillot. A défaut, un jeu de chasuble pourra être fourni. Le nombre de remplacement est illimité.

Article 2 – Inscription

L'engagement de l'équipe est composé de la fiche d'inscription signée, du présent règlement signé par l'ensemble des joueurs de l'équipe et d'une attestation ci-jointe remplie par chacun des joueurs ou par un représentant légal pour les mineurs.

Les inscriptions gratuites sont à déposer auprès de la direction des sports de la ville d'Arles, rue Ferdinand de Lesseps ou à envoyer par courriel sports@ville-arles.fr entre le lundi 24 mars 2025 et le 04 avril 2025 16h. Elles seront enregistrées par ordre chronologique d'arrivée à la condition d'être complète.

Article 3 – Organisation

Le « Arles Football Challenge 2025 » se déroulera du 22 avril 2025 au 14 juin 2025.

Les équipes seront réparties en 4 poules de 5, par tirage au sort auquel les joueurs pourront assister. Les rencontres s'organiseront en semaine de 20h à 22h maximum, sur 3 terrains pelousés. Un calendrier sera transmis à chaque équipe, dès le tirage au sort effectué.

Les rencontres se dérouleront en 2 mi-temps de 30 min avec une pose de 10 min, arbitrées par l'équipe exempt de chaque poule. L'équipe exempt devra désigner 2 arbitres+1 remplaçant.

Le classement de chaque poule s'effectuera de la manière suivante : match gagné : 4pts, match nul : 2pt, match perdu: 1pt. En cas d'égalité les équipes seront départagées selon le résultat entre les 2 équipes concernées, différence de buts, meilleure attaque, meilleure défense.

Dans chaque poule, chaque équipe désignera l'équipe considérée la plus fair-play. Cette dernière sera récompensée.

A l'issue de cette phase, les deux premiers de chaque poule seront qualifiés pour la phase finale qui se déroulera le 14 juin 2025 de 9h à 16h au stade Mailhan.

Pour cette phase finale, allant des 1/4emes de finale à la finale avec classement intégral, les rencontres se dérouleront en 2 mi-temps de 15 min, avec un arbitre désigné.

Article 4 – Règle du jeu

les règles du jeu sont celles du football à 11, à l'exception :

- hors jeu à partir des 13m
- toute faute dans la surface sera sanctionnée d'un penalty.
- tous les coups francs sont directs
- tacles interdits
- le gardien doit dégager à la main
- sur coup franc le joueur adverse doit se trouver à 5 mètres minimum
- tout joueur sanctionné d'un carton jaune est exclu 2 minutes
- tout joueur sanctionné d'un carton rouge est exclu de la Coupe pour 2 rencontres
- tout geste anti-sportif sera sanctionné d'une exclusion du tournoi

Les joueurs de l'équipe attestent avoir pris connaissance et accepter le présent règlement.

Arles le,

L'équipe :

Les joueurs :



Bulletin d'inscription

Nom de l'équipe :

Responsable de l'équipe : Nom-prénom :

Téléphone :Mail :

Couleur Maillot :

Nom	Prénom	Assureur et numéro RC	Cocher si désigné arbitre	Signature

donne ne donne pas de droit à l'image de mon équipe

Arles le :

Signature du responsable de l'équipe :



Attestation sur l'honneur – Autorisation parentale

Je soussigné(e)

né(e) le

à

demeurant.....

atteste sur l'honneur ne présenter, à ma connaissance, aucune contre-indication à la pratique des activités sportives notamment le football.

autorise mon enfant à participer à l'édition 2025 organisée par la ville d'Arles. J'ai pris connaissance du règlement. J'atteste qu'il ne présente, à ma connaissance, aucune contre-indication à la pratique des activités sportives notamment le football.

Fait pour servir et valoir ce que de droit.

Fait à

Le

Signature :